



ECOLE MATERNELLE ST PIERRE ST PAUL

9 boulevard Saint Denis- 92400 COURBEVOIE

Tél. : 01 43 33 31 54 - E-mail : secretariat@stgsp-courbevoie.fr

Chef d'Établissement : bprat@stgsp-courbevoie.fr

Site internet : www.stgsp-courbevoie.fr

REGLEMENT INTERIEUR 2020 - 2021

I – OUVERTURE ET HORAIRES

**L'entrée à l'école maternelle se fait rue St Thomas en Argonne, le matin.
Et la sortie par le boulevard Saint Denis, l'après-midi.**

Le plan Vigipirate est toujours en vigueur, les parents ne sont donc pas autorisés à entrer dans l'école sans avoir pris, au préalable, rendez-vous auprès des enseignantes ou du chef d'établissement.

HORAIRES DES CLASSES :

Le matin, de **8H30 à 11H30** et l'après-midi, de **13H15 à 16h30**, les **lundis, mardis, jeudis, vendredis**.
Un accueil est assuré à **partir de 8H00** chaque jour.

SORTIES DE 11H30 ET 16H30 :

Lors des sorties, l'enfant attend ses parents dans les locaux de l'école. Une enseignante le remettra à sa famille ou à une personne autorisée par celle-ci. Un courrier portant le nom des personnes habilitées à récupérer l'enfant, signé des parents, devra être remis au chef d'établissement qui transmettra. L'utilisation des vélos et des patinettes est interdite au sein de l'établissement. Les jeux de cour ne sont pas autorisés au moment des sorties.

Dès que l'enfant est récupéré par ses parents (ou personne autorisée), ceux-ci sont responsables de sa sécurité et doivent respecter les règles de circulation et de stationnement. Il est demandé aux parents de ne pas entrer dans l'école, même sur la cour de récréation, **en fumant ou accompagnés d'un animal**. Il est aussi demandé aux familles de **ne pas marcher sur le sol plastique de l'espace jeu de la cour**. **De même, pour des raisons de sécurité, aucun gros sac ou valise ne peut être entreposé dans l'enceinte de l'école.**

Le portail est fermé le midi à 11H40 et le soir à 16H40.

Le respect de ces horaires est indispensable pour le bon fonctionnement de l'école et la sécurité des enfants.

HORAIRES DE LA GARDERIE :

Une garderie est assurée dès le premier jour et jusqu'à la fin de l'année scolaire. **Elle commence dès 16H30 et se termine à 18H00** les lundis, mardis, jeudis et vendredis. **Ces jours sont fixes** et ne peuvent être échangés ou modifiés une fois l'inscription faite. Les parents peuvent venir chercher leur enfant à **partir de 17H00**. Il est demandé aux parents une fois leur enfant récupéré de sortir **rapidement** de l'établissement.

Sauf rendez-vous prévu avec l'enseignante ou le chef d'établissement, **les parents ne sont pas autorisés à aller dans les classes et dans les autres salles.**

Pour des raisons de sécurité, la bonne fermeture des portes doit être vérifiée après votre passage et il est formellement interdit de laisser entrer qui que ce soit.

Si vous devez récupérer votre enfant pour raison exceptionnelle alors qu'il est inscrit à la garderie, pour des raisons d'organisation, **merci d'avertir le matin-même** par mail uniquement à bprat@stgsp-courbevoie.fr. Les enfants **encore présents à 16h40** seront automatiquement inscrits à la garderie et ne pourront pas être récupérés avant 17h. Dans ce cas, une garderie exceptionnelle sera facturée à la famille.

Tout changement de jour de garderie en cours d'année devra être signalé par écrit ou par mail au chef d'établissement bprat@stgsp-courbevoie.fr.

**Les enfants ne sont plus pris en charge par l'établissement après 18h00.
Chaque parent s'engage à respecter cet horaire. En cas de retards répétés,
l'enfant ne sera plus admis à la garderie.**

II - ASSIDUITE : ABSENCES – RETARDS

Depuis la rentrée 2019, l’instruction dès l’âge de 3 ans est devenue obligatoire.

Si l’enfant est inscrit à l’école, il doit la fréquenter quotidiennement.

En cas d’absence, elle doit être signalée, le matin même **avant 9h00**, par mail uniquement à bprat@stgsp-courbevoie.fr ou par courrier remis à l’accueil de la maternelle. **Un justificatif d’absence sera à remettre au retour de l’enfant, au Chef d’Etablissement de la maternelle. Ce document est obligatoire** et doit être annexé au cahier d’appel journalier de la classe.

Après 8h30 et 13h15, les enfants ne seront pas acceptés. De même, un enfant absent le matin ne pourra être admis à l’école **qu’à partir de 13h**, afin de ne pas déranger et respecter le travail du groupe classe.

III – COMPORTEMENT

Nous demandons à votre enfant de respecter ses camarades et tous les adultes de l’école et d’avoir un langage correct (éviter les grossièretés). **Toute violence verbale ou physique est interdite.** Il doit aussi prendre soin du matériel mis à disposition.

IV – TENUE

Une tenue pratique et correcte est nécessaire pour permettre à l’enfant d’acquérir son autonomie. Le petit matériel est précisé avant la rentrée et en complément lors de la réunion de rentrée.

Eviter les salopettes afin de faciliter le passage aux toilettes (si possible, pantalons avec ceinture élastique).

Marquer tous les vêtements (manteau, cagoule, sous-vêtements, etc.) de votre enfant, à son nom.

Vérifier régulièrement la tête de votre enfant afin d’éviter une épidémie de poux.

Proscrire les bijoux, les sucettes et les chewing-gums, les billes, les gourdes... nous donnons à boire à vos enfants quand ils le réclament.

Les écharpes, les foulards, les sacs à dos sont interdits, pour des raisons de sécurité. De même, les bijoux et objets de valeur ne sont pas autorisés.

Le port du tablier est obligatoire la journée entière. Il devra impérativement regrouper les caractéristiques suivantes : en coton, boutonnage devant et central (pas de pression ni autre type de fermeture), manches longues et prénom brodé sur le devant.

Il est rappelé que la propreté de l’enfant est obligatoire dès la rentrée.

V - ACTIVITES

PISCINE et PATINOIRE :

Des séances hebdomadaires de piscine et patinoire sont prévues dans l’année en grande section. **Toute dispense devra être justifiée par un certificat médical.**

Equipement à prévoir :

Piscine :	bonnet, maillot et serviette de bain obligatoires.
Patinoire :	pantalon de jogging et gants indispensables.

Prévoir un bonnet chaud pour la sortie (pour les deux activités).

Les séances seront annulées, pour d’évidentes raisons de sécurité, s’il manque des accompagnateurs. **Merci de vous inscrire nombreux afin d’effectuer un roulement.**

CLASSE VERTE :

Chaque année, tous les élèves de grande section partent pendant une semaine en classe verte, au printemps. Cette classe de découverte est inscrite dans le projet de la classe et chacun doit y participer.

VI - COMMUNICATION AVEC LES FAMILLES

Il n'y a pas de cahier de liaison. Les circulaires concernant la vie de l'école sont envoyées, **en priorité**, par Ecole Directe (cf. *circulaire de rentrée 2020-2021 envoyée mi-juillet*). Exceptionnellement, elles peuvent être envoyées par courrier postal.

Toute correspondance concernant une difficulté liée à la gestion de l'école doit être adressée au chef d'établissement par courrier ou mail uniquement à l'adresse bprat@stgsp-courbevoie.fr.

Les parents désirant parler d'un sujet relatif à leur enfant prendront rendez-vous par écrit auprès de l'enseignante.

Seuls les messages écrits seront pris en compte et transmis aux personnes concernées. Aucun message oral ne pourra être accepté.

VII – SUIVI SCOLAIRE

Le résultat du travail des enfants est donné à la fin de chaque période aux parents et doit être rendu aux enseignantes rapidement.

Un livret de progrès vous est remis deux fois par an et suit votre enfant tout au long de la maternelle.

VIII - DEMI-PENSION

Votre enfant peut déjeuner dans l'école de **1 à 4 jours par semaine**. Ces jours doivent être **fixes** pour des raisons de prévision (un bulletin d'inscription est envoyé aux familles en juin). Une fois l'inscription faite, aucun échange de jour ne sera accepté.

Les enfants bénéficient d'un service à table. Le repas est composé d'une entrée, d'un plat principal accompagné de légumes variés et de féculents, d'un laitage ou fromage et d'un dessert. Le personnel de service encadre, aide les enfants et veille au bon déroulement des repas, bien qu'une certaine autonomie soit demandée aux enfants.

Les menus, validés par une diététicienne, sont consultables sur le site internet du groupe scolaire, à l'onglet RESTAURATION.

En cas d'absence, merci de prévenir le matin **avant 9h00** par mail bprat@stgsp-courbevoie.fr.

**La serviette de table marquée au nom de l'enfant est obligatoire.
Elle doit être changée toutes les semaines pour d'évidentes raisons d'hygiène.**

IV - MEDICAMENTS

Les médicaments ne sont pas autorisés à l'école sauf dans le cadre d'un PAI. Dans ce cas, l'école assurera, en étroite collaboration avec les familles, le suivi des traitements nécessaires.

Aucun traitement, de type antibiotique, comprimé ou autre, **ne sera donné en dehors d'un PAI**.



**Ce règlement intérieur est déposé sur votre espace ECOLE DIRECTE dans vos DOCUMENTS.
Il est à signer par voie numérique dès réception et au plus tard le 7 septembre 2020.**